

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.43

Pour la Publicité, s'adresser :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)
TELEPHONE : 145.38 - 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'osier des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.



LE 17^e SALON DE LA MACHINE AGRICOLE se tiendra à Paris, vendredi 18 et samedi 19 février 1938, au Parc des Expositions, Porte de Versailles. Les organisateurs n'ont pu faire coïncider cette manifestation avec le Concours Général Agricole, comme l'an dernier.

NOTRE BALANCE COMMERCIALE, au cours des dix premiers mois de 1937, se solde par un déficit de 14.635 millions contre, en nombres ronds, 10 milliards pour tout l'exercice 1936 et 6 milliards pour l'exercice 1935.

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE, le professeur Leclainche a montré l'importance de l'épizootie de la fièvre aphteuse et indiqué que la science est actuellement démunie dans la lutte contre ce fléau, malgré les recherches qui se poursuivent dans divers pays européens.

LA CONSOMMATION DU VIN, en France, se serait élevée à 49.937.700 hectolitres, durant la campagne 1936-1937, en recrud d'un million d'hectos sur la précédente. A ce chiffre, il convient d'ajouter 15 à 20 %, représentant la consommation familiale non taxée.

PRODUCTION DU CHANVRE: Le recensement de la récolte 1937 accuse, pour toute la France, un total de 442 180 quintaux de filasse, récoltés sur 3.626 hectares. Les déclarations de stocks se limitent à 379 quintaux.

LA DEFENSE DU BOIS: Le Sénat a insisté sur la nécessité d'aménager et de réduire les contingents d'importation du bois, de relever les droits de douane et taxes sur les licences, sur les bois et produits dérivés et dérivés du bois.

CHOMAGE: Fin septembre dernier, on enregistrait en France 305.336 chômeurs déclarés. Fin décembre, ce chiffre atteignait 351.123, sans compter les non-inscrits et les chômeurs partiels.

POUR LA FAMILLE

La semaine dernière, s'est réuni le Conseil d'Administration de la Fédération des Associations de familles nombreuses de France, sous la présidence de M. Georges Pernot, sénateur, ancien ministre.

Après avoir constaté avec regret qu'en dépit de la hausse croissante du coût de la vie, qui pèse si lourdement sur les chefs de familles nombreuses, aucun roulement d'allocation n'était prévu en leur faveur dans le projet de budget, le Conseil a décidé d'intensifier la propagande en faveur de l'extension et d'une plus équitable répartition des allocations familiales, qui doivent profiter notamment à tous les travailleurs de la terre.

Il a, en outre, chargé son bureau de veiller à ce que la réforme de l'enseignement, actuellement en préparation, ne porte aucune atteinte au droit des familles en ce qui concerne l'orientation scolaire et professionnelle des enfants.

LE ROI DE LA TOMATE

Ce colon, de la région de Fédala (Maroc), débuta en 1914 avec 4 hectares qui finirent en 1935, 13 hectares, et quelques années après, 160 hectares. C'est vraiment l'histoire d'un cultivateur marocain.

La Vigie Marocaine indique que cette année, ce Roi de la Tomate — qui doit bien être aussi Prince du Haricot — a récolté (sans doute intégralement sur cette parcelle française) 150.000 colis.

150.000 colis pour un maraîcher ! Il y a une nuance entre les possibilités de ce colon et celles de nos maraîchers provinciaux qui, plus cher qu'au Maroc et achètent les produits français plus cher que les produits étrangers dont vit le Maroc.

« Les deux seuls remèdes valables sont le travail et l'économie ».

Paroles de M. Cailleur, lors de la discussion du budget au Sénat.

1938

L'année 1937 vient de disparaître sans retour. Elle a été mouvementée. Quel avenir prépare-t-elle ? On ne le sait pas.

Marquet-elle une avance vers d'heureux progrès ? Il serait osé de l'affirmer. Si on croit les plus éminents penseurs, nous n'aurions pas à nous féliciter.

Il y a le progrès matériel, il est de seconde importance ; il y a le perfectionnement de l'esprit et de l'être humain lui-même, c'est celui qui prime tout.

Hélas ! les sept péchés capitaux, on n'a pas trouvé d'expression plus complète et plus juste, régnent toujours en maître.

Au point de vue agricole, le malaise rural va grandissant. Le lueur des dévaluations monétaires provoquant une hausse nominale des prix, est un piège auquel personne ne se fait plus prendre.

Les essais d'économie d'égée qui ont été faits ne l'ont pas été avec l'ampleur nécessaire. Ils n'ont pas ramené une prospérité décisive dans notre industrie agricole.

Ils ont été réalisés avec le soulagement d'éviter de faire monter le coût de la vie en ville. C'est tenter de faire un cercle carré.

Cette situation : vie chère, denrées agricoles relativement bon marché, aidée par la loi de 40 heures, a provoqué une immense désertion des campagnes.

Le président

DE CAMIRAN,

INDEMNITES
POUR LES GELEES 1936

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest avait invité les Viticulteurs, victimes de la gelée d'Avril 1936, à faire des démarches de secours à la Caisse de Garantie de l'Etat. C'était une manœuvre générale, qui avait pour but de marquer combien était aléatoire la Viticulture dans nos régions ; accessoirement, d'obtenir quelques secours pour nos cultivateurs éplorés.

Nous en fimes part à MM. les Maîtres, dont les communes sont affiliées à notre groupe de Loire-Inférieure. Avec leur feulement habituel ils se mirent en œuvre.

Puis nous prposâmes à l'Administration plusieurs experts viticulteurs locaux, pour l'estimation des dommages.

Un nombre assez important de viticulteurs suivirent la discipline Syndicale. Nous es félicitons. Ils nous ont rendu service, car avec le dossier, nous avons pu discuter les intérêts Viticoles de l'Ouest, peu favorisés par le soleil.

Et voici qu'avec une lenteur toute Administrative, la seconde partie est arrivée, soit es indemnités. Elles sont copieuses. Il y a des communes qui touchent de 50 à 60.000 francs. Les sinistrés sont bien contents. Et ceux qui sont restés sceptiques, n'ont pas déclaré leurs pertes, se mordent les doigts.

AUX VIGNERONS SANS RECOLTE EN 1937

En ce moment, nous faisons faire les prêts d'un an à 2 % prévus sur notre demande, par le Conseil Général, pour les achats de sulfate, par les vignerons sans récolte en 1937. Mais les Syndicats locaux sont avertis et y travaillent.

Nous conseillons à nos amis de ne pas avoir une rousse honte et de se servir de ces prêts. L'année sera longue à passer, et il y aura encore bien des dépenses à faire jusqu'à la récolte 1938.

Ceux qui ont déjà acheté du sulfate peuvent demander aux commissaires locaux, nous sommes persuadés que s'ils sont dans les règles, ils accepteront leur demande.

Et voici une nouvelle chose. Nous avons demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir, pour les exploitants les plus touchés, des remises d'impôts. L'Administration des Contributions nous a répondu favorablement. « Il appartient à chacun des intéressés qui

Maintenant, c'est l'exploitant qui est touché. Il s'enfuit. Les terres vont-elles rester en gâs ? Enfin, considération morale, ces tentatives, sans doute nécessaires, à coup sûr insuffisantes, ont aliéné notre blé individuel. Mauvaise affaire ; diminution du rôle de l'intelligence de l'exploitation ; baisse du vrai progrès humain.

L'organisation professionnelle non étatisée pourrait probablement réparer nos misères. Nous n'y sommes pas. Nous traversons une période de transition. Souhaitons que 1938 se passe sans catastrophe et ne déraile pas de la voie de la sagesse.

Nous, agriculteurs, nous avons quelques raisons de nous rassurer. Notre situation matérielle est médiocre, mais elle ne peut pas s'effondrer tout à fait. Et c'est cela qui menace beaucoup d'autres professions. Nous aurons notre heure. Il faudra toujours du blé, de la viande, du vin.

La nature reste la même pour nous. Le soleil, souriant de nos püriels soucis, se lèvera tous les matins pour nous servir. Gardons donc le calme et la sérénité. C'est nous qui, moralement, nous ferons notre année, bonne ou mauvaise. Je vous la souhaite bonne.

Le président

DE CAMIRAN,

INDEMNITES
POUR LES GELEES 1936

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest avait invité les Viticulteurs, victimes de la gelée d'Avril 1936, à faire des démarches de secours à la Caisse de Garantie de l'Etat. C'était une manœuvre générale, qui avait pour but de marquer combien était aléatoire la Viticulture dans nos régions ; accessoirement, d'obtenir quelques secours pour nos cultivateurs éplorés.

Nous en fimes part à MM. les Maîtres, dont les communes sont affiliées à notre groupe de Loire-Inférieure. Avec leur feulement habituel ils se mirent en œuvre.

Puis nous prposâmes à l'Administration plusieurs experts viticulteurs locaux, pour l'estimation des dommages.

Un nombre assez important de viticulteurs suivirent la discipline Syndicale. Nous es félicitons. Ils nous ont rendu service, car avec le dossier, nous avons pu discuter les intérêts Viticoles de l'Ouest, peu favorisés par le soleil.

Et voici qu'avec une lenteur toute Administrative, la seconde partie est arrivée, soit es indemnités. Elles sont copieuses. Il y a des communes qui touchent de 50 à 60.000 francs. Les sinistrés sont bien contents. Et ceux qui sont restés sceptiques, n'ont pas déclaré leurs pertes, se mordent les doigts.

Un nombre assez important de viticulteurs suivirent la discipline Syndicale. Nous es félicitons. Ils nous ont rendu service, car avec le dossier, nous avons pu discuter les intérêts Viticoles de l'Ouest, peu favorisés par le soleil.

Et voici qu'avec une lenteur toute Administrative, la seconde partie est arrivée, soit es indemnités. Elles sont copieuses. Il y a des communes qui touchent de 50 à 60.000 francs. Les sinistrés sont bien contents. Et ceux qui sont restés sceptiques, n'ont pas déclaré leurs pertes, se mordent les doigts.

Nous en fimes part à MM. les Maîtres, dont les communes sont affiliées à notre groupe de Loire-Inférieure. Avec leur feulement habituel ils se mirent en œuvre.

Puis nous prposâmes à l'Administration plusieurs experts viticulteurs locaux, pour l'estimation des dommages.

Un nombre assez important de viticulteurs suivirent la discipline Syndicale. Nous es félicitons. Ils nous ont rendu service, car avec le dossier, nous avons pu discuter les intérêts Viticoles de l'Ouest, peu favorisés par le soleil.

Et voici qu'avec une lenteur toute Administrative, la seconde partie est arrivée, soit es indemnités. Elles sont copieuses. Il y a des communes qui touchent de 50 à 60.000 francs. Les sinistrés sont bien contents. Et ceux qui sont restés sceptiques, n'ont pas déclaré leurs pertes, se mordent les doigts.

Nous en fimes part à MM. les Maîtres, dont les communes sont affiliées à notre groupe de Loire-Inférieure. Avec leur feulement habituel ils se mirent en œuvre.

Puis nous prposâmes à l'Administration plusieurs experts viticulteurs locaux, pour l'estimation des dommages.

Un nombre assez important de viticulteurs suivirent la discipline Syndicale. Nous es félicitons. Ils nous ont rendu service, car avec le dossier, nous avons pu discuter les intérêts Viticoles de l'Ouest, peu favorisés par le soleil.

Un brin de causerie



les principaux événements, d'après les signes du Zodiaque.

Paie ! Peint ! Libère ! : v'là les trois vents dominants pour l'année. Comme on dit, y aura du pain su la planche... et même du beurre, puisque l'Etat allant constituer des stocks de beurre pour le marché ! L'assiette au beurre pouvant pas satisfaire tout l'monde, fallait bien trouver quelque chose de plus délectant.

Les Halles Centrales de Paris, quasiment embouteillées et des intrants particuliers empêchant de les déplacer, on va les élargir, par en dessous et par en dessus, quitte à faire un gratte-ciel, un arrangement aux p'tits oignons. Encore une inflation déguisée.

Après la S.D.N. nous v'là dotés de la S.N.D.C. — autrement dit, la Société Nationale des Chemins de Fer. C'était la meilleure combine pour mettre les déficits en commun et les voyageurs de même. Réseau unique, prix unique, rigolade unique... Mais le pus roulant, c'est ceusses qui se sont toujours roulés !

Quant à les marchandises, elles voyageront pu. On les fabriquera sur place.

Plan de coordination, hausse des carburants, nouveaux impôts... tout ça promettant de beaux jours, aux as du volant, à ceusses qui se déplacent pour se ballader, ou tout bonnement pour gagner leur méchante vie.

Jusqu'au code de la route qu'allant être renchéri de plusieurs réglementations — ce qu'est point domrs, Mais gare aux malheureux piétons ! en dehors des trottoirs, des passages à clous, de la berge, si qui venant à être renversés, ou écabouillés, tous les torts seront de leur côté.

Par ailleurs, le ciel de 1938 présege de bonne choses : des pluies de décorations, des rubans, des retraites... Jusqu'à les sapeurs-pompiers communaux, qu'auront droit, après 20 ans de service, à la médaille d'honneur spéciale — avec des nouveaux échelons, faciles à grimper.

La reconduction de « l'Expo » est chose presque décidée. Y l'en coûte- ra que la bagatelle de 7 à 800 millions — une paille à l'heure qui l'est ! Et on pourra s'amuser pour son argent, manger du frigo d'Argentine.

Devant les résultats épouvantables de la semaine de 40 heures, le gouvernement avait décidé de lâcher du lest, d'apporter un brin de souplesse. On aura d'us heures élastiques de 80 minutes ou des heures flottantes, à partir du p'tit franc.

Et comme tout flottera dans le bonheur, on allant mettre en chantier un super-Normandie (flottant comme de juste) qui ne sera qu'une tranche des Grands Bateaux. Quant à l'Agriculture elle flottera comme le reste...

Souhaitons qui « flotte » point trop sur elle et qu'on ne voye point la « reconduction » des méchantes récoltes 1937.

maître jannot

En 2^e Page :

BLOCAGE ET DISTILLATION

OBLIGATOIRE

(décrets officiels)

Comment se présente LE MARCHÉ de la pomme de terre

L'évolution du marché des pommes de terre en France, depuis le printemps dernier, suffirait à illustrer d'un exemple indiscutable la prépondérance du facteur « climat » dans l'économie rurale.

Retraçons-la brièvement. Mai-Juin — premiers arrachages des primeurs, d'abord méridionales puis bretonnes, enfin parisiennes. Abondance anormale des offres dues à la fois :

a) A la clémence de l'hiver ;
b) A l'accroissement des plantations de variétés précoces 660.000 quintaux de plants hollandais importés de septembre à avril, contre 448.000, 350.000, 333.000 pendant les périodes correspondantes de 1935-1936, 1934-1935 et 1933-1934 ;
c) A l'accroissement des importations coloniales et surtout à leur décalage dans le sens de la tardivité.

L'Algérie, à elle seule, nous a expédié, de mai à juillet, cette année, plus de pommes de terre qu'elle nous en expédiait pendant une année entière, en moyenne, auparavant 401.570 quintaux contre 190.653 en 1935 et 70.432 en 1932).

Mai-juin : cours effondrés, campagne lamentable pour les producteurs de pommes de terre de primeur.

Arrive l'été. Un été exceptionnellement sec et chaud qui réduit considérablement les rendements des variétés demi-tardives, des plantations situées en sols légers et régions normalement peu humides, qui favorise, au contraire, les plantations demi-hâtives, dont le cycle végétatif s'achève en juillet-août et les plantations situées en sols normalement humides.

Et c'est une récolte très jalouse en variétés tardives potagères ou industrielles.

Qui dit récolte jalouse dit aussi difficultés d'appréciation du volume total disponible pour la consommation. Fondant sans doute son jugement sur les régions les plus atteintes par la sécheresse, le commerce, instinctivement, se porta aux achats rapidement, n'hésitant pas à constituer des stocks en prévision des mois à venir où il craignait de voir se raréfier les offres.

Aussi, les cours demeurèrent-ils fermes au début de cette campagne d'hiver, aussi soutenus par la récolte de saison qu'ils avaient été avilis pour la récolte de primeur.

Depuis quelques semaines, le marché est entré dans une troisième phase : le calme avec tendance à la baisse.

Pourquoi ? Parce que le commerce dispose de stocks et qu'il craint, en les augmentant, de commettre la débacle qu'il enregistrait en fin de campagne au printemps dernier.

Il a acheté en prévision de quelques semaines sans désirer se charger, il se souvient des fluctuations de 1936-1937 qui firent passer les cours — l'hiver ayant été très doux — de 50 francs en octobre-novembre à... 18 et 15 francs en mars-avril.

Calme et tendance à la baisse aussi, parce que les pronostics sur l'importance de la récolte, pessimistes après les premières pluies qui ont « arrangé » bien des plantations tardives.

Ces variations de cours sont assez constantes en matière de pommes de terre.

Lorsque les cours montent, les producteurs espèrent « obtenir mieux » et s'ils n'ont pas de pressants besoins de fonds, se retirent du marché.

Dès que les cours ont tendance à fléchir, les producteurs s'affolent, craignent de vendre demain moins cher qu'aujourd'hui, multiplient leurs offres... et contribuent à la dégringolade des prix.

Le grand facteur dominant du marché, celui qui régit la demande, celui qui détermine la consommation, c'est le froid.

Le froid détruit les légumes frais, freine la production des primeurs, pousse à la consommation des pommes de terre.

Aussi, est-il toujours délicat de se lancer dans des prévisions avant de savoir si l'hiver sera rude ou clément. Difficultés accrues cette année de l'impossibilité matérielle où l'on se trouve de jauger, même relativement, l'importance définitive de la récolte.

Quoi qu'il en soit, et en tablant sur un hiver normalement rigoureux, le marché de la pomme de terre doit pouvoir se défendre cette année.

La récolte peut être plus ou moins importante. Elle n'est certainement pas piéthorique.

Les dispositions prises, à la demande de la production, par le ministre de l'Agriculture en matière de réduction des importations métropolitaines et algériennes de plans étrangers de variétés précoces sont de nature à réduire les plantations dont la récolte de primeurs en mai-juin prochain.

Le commerce « échaudé » l'an dernier, ne semble pas avoir l'intention de constituer de gros stocks.

Sauf avatars indépendants de la volonté humaine, les cours doivent « tenir » si les producteurs échelonnent leurs ventes, si ne visant pas le prix maximum, ils s'astreignent à vendre leur récolte par petits paquets régulièrement.

L'expérience a prouvé, de façon formelle, que le prix moyen au quintal ainsi obtenu est toujours supérieur au prix acquis par le spéculateur.

Pour peu que cette règle de sagesse que d'anciens ont depuis longtemps comprise, se généralise, et nous ne verrons plus sur le marché de la pomme de terre des cours « en dents de scie » aussi néfastes au producteur, au négociant qu'au consommateur, mais, à l'inverse, une stabilisation des cours à un niveau qui, cette année, compte tenu du volume de la marchandise disponible, devrait se situer à un taux rémunérateur pour la culture.

R. B.

(Confédération Nationale des producteurs de pommes de terre).

CARBURANTS DÉTAXÉS POUR L'AGRICULTURE

Il est rappelé aux agriculteurs qui utilisent pour leur propre compte des moteurs fixes agricoles, des motoculteurs, des tracteurs employés aux travaux des champs, n'effectuant aucun transport sur route, qu'ils peuvent bénéficier pour la campagne 1937-1938 (1^{er} octobre au 30 septembre), d'un contingent de carburant poids lourd ou de gas-oil exonéré.

Les intéressés doivent en faire la demande sur papier libre. Celle-ci doit indiquer :

1^o Le nom et l'adresse du pétitionnaire, sa qualité, l'emplacement de son exploitation ;
2^o Le nombre des appareils en état de fonctionnement munis d'un moteur alimenté soit en carburant poids lourd, soit au gas-oil, qu'utilise le pétitionnaire ;
3^o Pour chaque appareil, sa marque et sa puissance en chevaux-vapeur ainsi que l'usage auquel il est destiné, sa consommation par heure de marche, soit en gas-oil, soit en carburant poids lourd, et sa durée moyenne d'utilisation pour une période de douze mois allant du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante ;
4^o La quantité de carburant poids lourd ou de gas-oil nécessaire pour la période susdite.

La demande, certifiée exacte par le maire, doit être remise au receveur-buraliste qui en délivre récépissé et la transmet au service local des Contributions indirectes. A titre exceptionnel, par suite de la date tardive à laquelle les agriculteurs ont été informés des nouvelles dispositions, cette remise a été au 1^{er} août pourra avoir lieu jusqu'au 30 août, dernier délai.

Il est précisé qu'aucune exonération n'est accordée sur l'essence tourisme.

La détaxe accordée pour la campagne 1937-1938 est de 27 fr. 80 par hectolitre de carburant poids lourd et de 106 fr. par quintal de gas-oil, ou de 85 fr. par hectolitre dans le cas d'achat au litre, à compter du 1^{er} août 1937.

La détaxe accordée pour la campagne 1937-1938 est de 27 fr. 80 par hectolitre de carburant poids lourd et de 106 fr. par quintal de gas-oil, ou de 85 fr. par hectolitre dans le cas d'achat au litre, à compter du 1^{er} août 1937.

A propos des Halles Centrales DE PARIS

UN MARCHÉ NATIONAL

En 1935, la Chambre votait une réglementation dans le but de permettre un peu de circulation autour des pavillons des Halles Centrales de Paris. Saisi depuis de cet important problème, le Sénat nous présente, en fin 1937, non plus des mesures d'admission moins difficile mais un plan d'ensemble basé sur un principe nouveau appelant une administration nouvelle.

Pour son rapporteur, M. Maulion, les Halles Centrales de Paris constituent un Marché que l'on doit considérer non pas comme parisien, mais bien comme national et même international, puisque certaines des denrées qui y sont vendues partent en province et à l'étranger.

Les Halles, a dit M. Flanetta, sénateur de la Seine, sont devenues une des plus grandes foires du Monde.

HATEZ-VOUS LENTEMENT !

Le problème des Halles fut d'ailleurs posé, par la Ville de Paris dès 1929 ; mais la solution est encore loin d'être réalisée. D'ailleurs, toucher aux Halles, c'est éveiller l'attention de bien des gens : producteurs, intermédiaires, transporteurs, porteurs, ramasseurs... sans compter les botteliers, les propriétaires et les hôteliers du quartier — sont intéressés soit au statu-quo soit à un certain changement plutôt qu'à un autre. C'est dire que personne n'est d'accord.

Et c'est pourquoi, a dit M. Jeay Philip, on veut enterrer cette histoire.

LES VOISINS

Pourtant ce problème des Halles nationales — si encombrées que, pour pouvoir y être placés, les maraîchers de la banlieue parisienne sont obligés de partir la veille des six heures du soir ! — est très simple. Il ne s'agit que de les agrandir et de faciliter leur accès. Mais comment ?

Certains ont proposé de les déplacer et de les reporter dans cette zone qui, largement s'étend autour de Paris et où grouillent de vieilles roulettes et des cabanes en bois, honte de la capitale. Ce serait, en même temps, décongestionner Paris et assainir sa ceinture. Là encore, que d'intérêts en présence ! C'est comme si l'on parlait d'aérer les environs des gares parisiennes en les transportant aux anciennes fortifications — là, où, maintenant, métro et autobus conduisent facilement le voyageur. Mais que ça viendrait les voisins actuels ?

LE PRIX DU TERRAIN

Les Halles nationales seront donc, un jour ou l'autre, agrandies soit sur place, en creusant des sous-sols et en construisant des étages, soit dans leur quartier, en expropriant.

On a commencé les expropriations pour les deux pavillons nouveaux que l'on espère voir achever dans deux ans. Or, savez-vous combien ces expropriations ont coûté. C'est M. Flanetta qui nous a donné ces chiffres.

En moyenne, 22.450 francs le mètre carré et, parfois, 32.400 francs.

CHEZ NOUS

Certains de nos coopérateurs et de nos agents prennent le soin de désinfecter leurs greniers ou les planchers des magasins. C'est une bonne chose.

Mais il faut faire attention à ne pas utiliser des désinfectants, bons par eux-mêmes, mais ayant des odeurs persistantes.

Elles passent dans le blé, puis dans la farine, enfin dans le pain. Tel est le cas des peintures au crayon bonyléum, des pétroles, des goudrons, des créyols et leurs dérivés. Au contraire on peut sans inconvénient laver les murs et les planchers avec des sulfates de cuivre, des permanganates ou des laits de chaux.

VARIÉTÉ

CHARITÉ TOUJOURS

Lorsque j'étais un petit garçon, il y a, hélas ! belle lurette de cela, le curé de la petite ville provençale où s'est écoulée mon enfance, était un bon vieillard infiniment sympathique, aimé de ses paroissiens jusqu'à la vénération, car ce prêtre était une manière de saint. Il n'avait, semblait-il, qu'une préoccupation : pour le bien-être de son troupeau, faire le bien, de quelque façon que ce fût.

Jamais personne n'avait fait appel en vain à son cœur. Il donnait à tout le monde, c'est-à-dire à tous ceux, et à d'innombrables autres, qui venaient lui demander l'aumône. Les « clochards » de la région le savaient si bien que quelques-uns d'entre eux abusèrent parfois de son insouciance généreuse. Mais peu lui importait. « J'aime mieux donner trois fois au même malheureux, disait-il, que de m'exposer à en renvoyer un seul sans le secourir ».

Il n'était pas un marchand du pays à qui il n'eût donné des chaussures, du linge ou des vêtements qui lui mendièrent même chez les riches ; pas une famille de misérables qu'il n'eût secourue un grand nombre de fois en lui portant à domicile des vivres ou de l'argent quand il le pouvait.

Le sonnet de presbytère retentissait à tout instant du jour et de la nuit, la vieille servante du prêtre, qui avait pris un certain ascendant sur son maître, allait courir en bougonnant : « C'est encore de gros pains qu'il a le nez tout violet, angoissé-elle. Je lui ai déjà donné aïer ».

Mais ma bonne Catherine, il faut bien que ces pauvres gens mangent tous les jours.

Celui-là se porta mieux que vous et moi. Vous n'avez pas remarqué cette tache qu'il a ?

C'est sans doute le froid qui le congestionne. Grâce à Dieu, nous ne manquons à peu près de rien, il m'a fait songer aux souffrances que ces malheureux doivent endurer, eux qui sont sans feu et sans abri.

Appelé un jour à administrer les derniers sacrements à l'un de ses paroissiens demeurant à la campagne, le vieux prêtre qui, trouvant devant lui une volture, marchait toujours à pied, entra au presbytère à la nuit noire et sous une pluie battante. Il était trempé jusqu'aux os.

Comme vous voilà fat ! Monsieur le curé, s'exclama la servante en le voyant dans cet état. Déchassez-vous vite pendant que je vais chercher vos autres souliers.

Puis revenant, après un long moment, toute contrariée :

« Oh les avez-vous donc mis vos souliers neufs ? Je ne les retrouve pas... Ah ! c'est vrai qu'ils ne sont plus là, dit le vieillard un peu confus. Je les ai donnés, à quelques jours, à ce pauvre Brigrigier qui marchait pieds nus ».

Des souliers tout neufs à ce propre à rien qui est sale comme un pigeon, et à qui vous faites l'aumône tous les jours ! Ma parole, le curé, vous le perdez un peu le nord, Monsieur le curé.

Non, ma bonne Catherine, je ne perds pas le nord, comme tu dis, mais si je t'écoutais, il est probable que je ne tarderais pas à perdre le paradis.

Brusquement, un matin, les habitants apprirent avec stupéfaction la mort de leur curé. Si divines qu'elles fussent par leurs opinions politiques ou religieuses, tous éprouvèrent une vive affliction ; ce fut une consécration générale. On dit qu'un deuil de famille venait de frapper les gens que l'on rencontrait dans la rue, lesquels commentaient l'événement à voix basse, les yeux voilés de larmes.

Accompagné d'un vicaire général, M. le curé Thibault, où se pressaient tous les habitants valides, jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu au pays un pareil cortège funèbre.

Afin que les habitants pussent contempler jusqu'à la dernière minute les traits de leur pasteur vénéré, l'enterrement eut lieu à ciel ouvert. Et je vois encore avec les yeux du souvenir, après plus de cinquante ans, cette belle tête pâle, encadrée de cheveux blancs, qui dominait au-dessus de la foule, à la cadence des porteurs. Car, en ce temps-là, la plupart des petites villes n'avaient pas de corbillards et se « hommes noirs » portaient les cercueils sur leurs épaules.

Le cortège funèbre parcourut ainsi les rues principales de la ville entre deux rangées de draps de lit tendus sur les devantures des maisons et d'orangers, de cactus, d'innombrables bouquets de fleurs.

Au cimetière, avant qu'on descendît le cercueil dans la fosse, le maire fit l'éloge du défunt, rappelant sa longue existence d'homme de bien, d'homme de cœur et de la charité. Il mit toute son âme dans cette apologie du prêtre et l'impression vivement les assistants.

Tout le monde se sentait ému et retentit le bruit sourd des premières pelées de terre heurtant la bière, il vint s'agenouiller devant l'église et on l'entendit prononcer ces paroles : « Monsieur, nous venons d'enterrer un saint ».

Sur la pierre qui se dressa au-dessus de la sépulture du vieux prêtre, on peut lire cette inscription d'une si émouvante simplicité :

CIT-
LE CURÉ ANSELME THIBAUT
(1878-1937)
Donner et recevoir
Afin de vivre heureux.
Telle était sa devise.

PLAISIRS DE NEIGE EN AUVERGNE

(Saison 1937-1938)

En quelques heures... au départ de NANTES vous serez sur les champs de neige de LA BOURBOULE et du MONT-DORE, grâce aux améliorations apportées au service des trains.

Vous bénéficierez des commodités suivantes :

Les samedis et veilles de fêtes, du 13 Décembre au 17 avril (3^e classe entre Montluçon et Le Mont-Dore).

(Nantes, départ 22 h. 10, La Bourboule, arrivée 8 h. 55, Le Mont-Dore, arrivée 9 h. 07).

Les dimanches et jours de fêtes du 12 Décembre au 18 Avril (3^e classe entre Le Mont-Dore et Bourges).

(Le Mont-Dore, départ 17 h. 50, La Bourboule, départ 18 h. 00, Nantes, arrivée 8 h. 01).

Les voyageurs munis de billets de sports d'hiver pourront emprunter ces trains sans supplément de prix.

Cette validité spéciale vous permet-

PRINCIPES DE LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE

Notre vaillant confrère Le Journal Agricole d'Alsace et de Lorraine pour sa campagne de lutte contre ce terrible fléau, qui a si durement éprouvé ces belles provinces, Voici, en résumé, les précieux conseils qu'il donne aux cultivateurs :

Aidons-nous nous-mêmes. Pour cela nous résumons les mesures de légitime défense à prendre par le paysan et dont nous avons souvent parlé.

AVANT L'APPARITION

DES PREMIERS SYMPTÔMES :

Eviter, autant que possible, le danger de contamination ; celui-ci est constitué par l'homme et l'animal de toute espèce, aillant d'un foyer infecté dans un autre endroit encore indemne. En cas de danger immédiat : hémoprénation.

LA PRÉVENTION PAR LES MÉDICAMENTS

et la désinfection n'a que peu d'importance.

AU MOMENT DE L'APPARITION

DES PREMIERS SYMPTÔMES :

(Inappétence, agitation des membres), symptômes qui, en général, s'observent sur une seule bête : Hémoprénation immédiate des animaux encore indemnes. Nous savons aujourd'hui, d'une façon certaine, que cette vaccination par le sang des animaux convalescents est ici spécialement indiquée. La maladie est généralement arrêtée net dans son évolution.

POUR LE TRAITEMENT

DES ANIMAUX MALADES

les points suivants sont importants :

Au moment de l'accès de fièvre du début de la maladie, ingurgiter 1 kg. de sulfate de soude en guise de dérivation.

La cavité buccale ne doit jamais être balayée, mais simplement irriguée ; les liquides irritants (comme le vinaigre pur, l'eau-de-vie, etc.) sont à rejeter.

Durant les premiers jours où, du fait des érosions sur la muqueuse buccale, la préhension et la déglutition des aliments est entravée, il faut éviter l'ingurgitation des nourritures liquides.

LES FAUSSES DÉGLUTITIONS

SONT FRÉQUENTES

ET LES PNEUMONIES

QUI EN RESULTENT

SONT PRESQUE TOUJOURS

MORTELS

S'il survient un trouble de la rumination, il faut le traiter comme de coutume, c'est-à-dire par la diète alimentaire, l'eau de boisson, le mouillage de graine de lin, les médicaments ordinaires.

Les érosions du pis se traitent efficacement par des onctions à la glycérine, deux, trois fois par jour. L'inflammation d'un ou plusieurs quartiers est soignée par de fréquentes traites et le massage avec une substance grasse.

Le point le plus important du traitement des bêtes malades est

les soins des ongles

La maladie des ongles occasionne le plus de pertes. Trop souvent on néglige ce genre de soins. Nous recommandons la lixivie, épaisse et sèche, constituant une sorte de matelas, allant jusqu'au cou, sous la crèche, le raccourcissement de la pince des ongles et les bords de sulfate de cuivre, constituent la base du traitement des ongles, par lequel il faut prévenir les et dangereux foyers de gangrène des cuisses et du poitrail.

En outre, nous répétons notre prière de prévenir autant que possible une extension encore plus grande de l'épizootie

en évitant des assemblées nombreuses ou en s'abstenant de celles qui pourraient être organisées en dépit de tout bon sens, en défendant l'accès des étables à toutes les personnes étrangères.

Nous songeons aux marchands et aux personnes qui, pour une raison ou une autre, veulent pénétrer dans les étables. Le rapportage a été interdit par la Préfecture. Mais il continue à être pratiqué, comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises.

Que chacun fasse son devoir. Que la solidarité règne sur toute la ligne.

Crétyl

Crétyl Jeyes microbicide, antiseptique, le plus puissant contre la fièvre aphteuse, désinfectant d'une innocuité parfaite, adopté par les Ecoles Nationales Vétérinaires.

Le biden d'un litre, 15 fr. 50. Remise à nos Adhérents.

AUTRE MARQUE, recommandée, 10 francs le biden d'un litre, ou 18 fr. le biden de deux litres. Remise à nos Adhérents.

Un verre au Syndicat à Nantes.

Blocage et distillation obligatoire d'une fraction de la récolte de vin 1937

Le Journal Officiel du 24 décembre 1937 a publié deux importants décrets, sur le Blocage et la Distillation obligatoire d'une fraction de la récolte 1937, que nous reproduisons, ci-dessous, en résumé, pour nos lecteurs.

Ces mesures, ainsi que nous le faisons, ont été prises en vertu de la loi du 10 octobre 1937, sur le Blocage et la Distillation obligatoire d'une fraction de la récolte 1937, que nous reproduisons, ci-dessous, en résumé, pour nos lecteurs.

Ces mesures, ainsi que nous le faisons, ont été prises en vertu de la loi du 10 octobre 1937, sur le Blocage et la Distillation obligatoire d'une fraction de la récolte 1937, que nous reproduisons, ci-dessous, en résumé, pour nos lecteurs.

Ces mesures, ainsi que nous le faisons, ont été prises en vertu de la loi du 10 octobre 1937, sur le Blocage et la Distillation obligatoire d'une fraction de la récolte 1937, que nous reproduisons, ci-dessous, en résumé, pour nos lecteurs.

Ces mesures, ainsi que nous le faisons, ont été prises en vertu de la loi du 10 octobre 1937, sur le Blocage et la Distillation obligatoire d'une fraction de la récolte 1937, que nous reproduisons, ci-dessous, en résumé, pour nos lecteurs.

BLOCAGE D'UNE PARTIE DE LA RÉCOLTE 1937

Article premier. — Les quantités de vin de la récolte 1937, que les viticulteurs visés à l'article 68 du code du vin doivent conserver à la propriété, sont fixées à la proportion ci-après de la récolte totale :

10 p. 100 lorsque la récolte est comprise entre 1.000 et 3.000 hectolitres ;

12 p. 100 lorsque la récolte est comprise entre 3.001 et 5.000 hectolitres ;

14 p. 100 lorsque la récolte est comprise entre 5.001 et 10.000 hectolitres ;

15 p. 100 lorsque la récolte est comprise entre 10.001 et 20.000 hectolitres ;

16 p. 100 lorsque la récolte est comprise entre 20.001 et 50.000 hectolitres ;

18 p. 100 lorsque la récolte excède 50.000 hectolitres.

Pour tenir compte du rendement à l'hectare, les taux prévus au paragraphe précédent sont majorés de :

10 p. 100 quand le rendement est compris entre 40 et 50 hectolitres ;

20 p. 100 quand le rendement est compris entre 51 et 60 hectolitres ;

30 p. 100 quand le rendement est compris entre 61 et 70 hectolitres ;

40 p. 100 quand le rendement est compris entre 71 et 80 hectolitres ;

50 p. 100 quand le rendement est compris entre 81 et 100 hectolitres ;

60 p. 100 quand le rendement est compris entre 101 et 125 hectolitres ;

70 p. 100 quand le rendement dépasse 125 hectolitres.

Lorsque, comparativement à l'année 1936, les déclarations de récolte 1937 accusent une augmentation de super-produit, les quantités de vin à conserver, dans les limites de la récolte totale, sont majorées de 20 p. 100. Ces quantités sont majorées, en outre, d'après le rendement moyen obtenu, en 1937, sur l'ensemble de l'exploitation. Ne sont pas retenues les quantités en excédent, qui ne dépassent pas 200 hectolitres.

Si des parcelles, entrées en production postérieurement à 1936, ont été vendues, cédées ou données à bail, le 8 juillet 1937, le blocage atteint les acheteurs, cessionnaires ou bailleurs, quelle que soit l'importance de leur production. Si cette dernière est inférieure à 40 hectolitres, le premier élément de blocage, relatif à la récolte globale, est appliqué au taux prévu pour les productions comprises entre 400 et 1.000 hectolitres.

En aucun cas, les quantités bloquées ne peuvent excéder 33 p. 100 de la récolte.

De réductions proportionnelles de chaque prestation pourront être opérées par l'administration, afin de maintenir les quantités de vin effectivement bloquées, dans la limite de 4 millions d'hectolitres, pour l'ensemble du territoire métropolitain et algérien.

Art. 2. — Les quantités de vin à retenir à la propriété des viticulteurs, après la déclaration de récolte de chaque exploitation, sauf si une société est propriétaire, concessionnaire ou locataire des terrains, au-delà des déclarations souscrites par tous les exploitants de ces terrains sont émoussées.

Art. 3. — Les quantités de vin en provenance de l'étranger, que les importateurs doivent conserver en leur possession et représenter à toute réquisition, sont fixées, comme suit, pour les importations opérées du 1^{er} septembre 1937 au 31 août 1938 :

10 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 400 et 1.000 hectolitres ;

12 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.001 et 3.000 hectolitres ;

14 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 3.001 et 5.000 hectolitres ;

15 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.001 et 10.000 hectolitres ;

16 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.001 et 20.000 hectolitres ;

18 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.001 et 50.000 hectolitres ;

20 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 50.001 et 100.000 hectolitres ;

22 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 100.001 et 200.000 hectolitres ;

24 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 200.001 et 500.000 hectolitres ;

26 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 500.001 et 1.000.000 hectolitres ;

28 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.000.001 et 2.000.000 hectolitres ;

30 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 2.000.001 et 5.000.000 hectolitres ;

32 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.000.001 et 10.000.000 hectolitres ;

34 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.000.001 et 20.000.000 hectolitres ;

36 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.000.001 et 50.000.000 hectolitres ;

38 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 50.000.001 et 100.000.000 hectolitres ;

40 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 100.000.001 et 200.000.000 hectolitres ;

42 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 200.000.001 et 500.000.000 hectolitres ;

44 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 500.000.001 et 1.000.000.000 hectolitres ;

46 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.000.000.001 et 2.000.000.000 hectolitres ;

48 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 2.000.000.001 et 5.000.000.000 hectolitres ;

50 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.000.000.001 et 10.000.000.000 hectolitres ;

52 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.000.000.001 et 20.000.000.000 hectolitres ;

54 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.000.000.001 et 50.000.000.000 hectolitres ;

56 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 50.000.000.001 et 100.000.000.000 hectolitres ;

58 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 100.000.000.001 et 200.000.000.000 hectolitres ;

60 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 200.000.000.001 et 500.000.000.000 hectolitres ;

62 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 500.000.000.001 et 1.000.000.000.000 hectolitres ;

64 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.000.000.000.001 et 2.000.000.000.000 hectolitres ;

66 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 2.000.000.000.001 et 5.000.000.000.000 hectolitres ;

68 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.000.000.000.001 et 10.000.000.000.000 hectolitres ;

70 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.000.000.000.001 et 20.000.000.000.000 hectolitres ;

72 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.000.000.000.001 et 50.000.000.000.000 hectolitres ;

74 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 50.000.000.000.001 et 100.000.000.000.000 hectolitres ;

76 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 100.000.000.000.001 et 200.000.000.000.000 hectolitres ;

78 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 200.000.000.000.001 et 500.000.000.000.000 hectolitres ;

80 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 500.000.000.000.001 et 1.000.000.000.000.000 hectolitres ;

82 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.000.000.000.000.001 et 2.000.000.000.000.000 hectolitres ;

84 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 2.000.000.000.000.001 et 5.000.000.000.000.000 hectolitres ;

86 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.000.000.000.000.001 et 10.000.000.000.000.000 hectolitres ;

88 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.000.000.000.000.001 et 20.000.000.000.000.000 hectolitres ;

90 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.000.000.000.000.001 et 50.000.000.000.000.000 hectolitres ;

92 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 50.000.000.000.000.001 et 100.000.000.000.000.000 hectolitres ;

94 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 100.000.000.000.000.001 et 200.000.000.000.000.000 hectolitres ;

96 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 200.000.000.000.000.001 et 500.000.000.000.000.000 hectolitres ;

98 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 500.000.000.000.000.001 et 1.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

100 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 1.000.000.000.000.000.001 et 2.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

102 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 2.000.000.000.000.000.001 et 5.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

104 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 5.000.000.000.000.000.001 et 10.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

106 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 10.000.000.000.000.000.001 et 20.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

108 p. 100 lorsque ces importations sont comprises entre 20.000.000.000.000.000.001 et 50.000.000.000.000.000.000 hectolitres ;

20 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 51 et 60 hectolitres ;

30 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 61 et 70 hectolitres ;

40 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 71 et 80 hectolitres ;

50 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 81 et 100 hectolitres ;

60 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 101 et 125 hectolitres ;

70 p. 100 quand le rendement à l'hectare excède 125 hectolitres.

Article 2. — Sur demande des viticulteurs les prestations d'alcool prévues par l'administration, sans de moins que suit la publication du présent décret.

Les prestations obligatoires imposées aux intéressés en exécution du présent décret, pourront être atténuées des quantités d'alcool de vin livrées, avant le 31 août 1938, par les viticulteurs visés à l'article 68 du code du vin pour leur compte, au titre du contingent visé à l'article 41 du décret-loi du 30 juillet 1935. La déduction sera faite sur la production des récoltes livrées, quand la production des récoltes intéressées n'aura pas dépassé, en 1937, une moyenne de 100 hectolitres à l'hectare et pour la moitié seulement de ces mêmes quantités dans le cas contraire.

En aucun cas, la quantité de vin à distiller pour fournir la partie de la prestation à régler obligatoirement en 1938, ne pourra excéder 50 p. 100 de la récolte. Pour la détermination de cette limite, le degré moyen des vins à distiller est fixé au degré minimum imposé aux vins de pays, dans la région de production, pour être reconnus propres à la vente sur le marché de boucherie.

Des réductions proportionnelles de chaque prestation pourront être opérées par l'administration, sans de moins que suit la publication du présent décret.

Article 3. — Les quantités d'alcool à produire sont calculées dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 81 du code du vin.

Article 4. — Dans la limite fixée par l'article 77 du code du vin, les livraisons pourront être constituées par des alcools viti-viniques. Le surplus devra être fourni en alcools de vin. Dans les deux cas, la richesse des alcools ne pourra être inférieure à 70 degrés centigrades, à la température de 15

La Villette

LUNDI 27 DECEMBRE

COURS OFFICIELS

Viandes nettes				
Espèces	Ext. (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	11.20	11.10	9.80	8.10
Vaches	12.10	10.90	9.10	7.70
Taureaux	9.65	9.20	8.60	8.10
Veaux	16.20	15.50	14.90	13.50
Moutons	19.50	17.70	13.20	10.80
Porcs	11.50	10.50	8.50	7.72

Poids vifs				
Espèces	Ext. (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.25	6.66	5.89	4.05
Vaches	7.74	6.54	5.50	3.85
Taureaux	6.45	5.52	4.73	3.40
Veaux	9.72	9.30	8.25	7.40
Moutons	9.50	8.85	6.20	4.25
Porcs	7.40	6.73	5.53	4.10

(1) Cours officiels.

JEUDI 30 DECEMBRE

En raison des fêtes du Nouvel An, notre tirage étant avancé de 24 heures, nous nous excusons de ne pouvoir donner les cours du jeudi. Nous les publierons régulièrement dans les prochains numéros.

Gros bovins

Arrivages : 2.223 bœufs, 1.482 vaches, 355 taureaux ; réserve : vente, 733 ; introduction, 313 ; renvoi : 25 bœufs, 10 vaches.

Bœufs : Blanc extra, 520 à 550 ; 1^{re} qual, 490 à 510 ; gros, 480 à 490 ; 3^{es} bœuf, 480 à 500 ; gris, de l'Ouest : extra, 490 à 510 ; bons, 440 à 480 ; ordinaires, 400 à 430 ; Bretons, jeunes extra, 480 à 500 ; bons, 440 à 470 ; ordinaires, 380 à 430 ; grossiers, 370 à 390. Génisses : Extra blanche, 530 à 570 ; rouge, 480 à 520 ; gris, 470 à 500 ; bretonne, 470 à 520 ; ordinaires, 440 à 460. Vaches : Jeunes, 480 à 510 ; bonnes, 430 à 470 ; vieilles, 350 à 390 ; saucisson, 200 à 275.

Taureaux : Bretons, 460 à 490 ; jeunes, 420 à 450 ; grossiers, 380 à 410.

Veaux

Arrivages, 1.616 ; réserve vivante, 321 ; introduction, 1.094 ; renvoi, néant. Veaux : Tourangeaux extra, 710 à 740 ; ordinaires, 660 à 700 ; Mancaux Economy, 680 à 730 ; Mancaux, 640 à 710 ; ordinaires, 610 à 680 ; Angovins, 620 à 660 ; Bretons, 590 à 600 ; Bretons, 560 à 600 ; Vendéens, 560 à 600 ; service, 590 à 600 ; breton, 570 à 575 ; petits veaux, 150 à 250 ; extra, 740 à 810.

Ovins

Arrivages, 3.711 ; réserve, 2.471 ; introduction, 3.012 ; renvoi, 44. Agneaux : Laitons extra, 840 à 920 ; Dishleys, 820 à 880 ; maraichins, 760 à 810 ; Bretons, 780 à 810. Moutons : Poltous, 700 à 740 ; Dishleys, 690 à 720. Brebis : Poltous, 510 à 560 ; Dishleys, 500 à 550 ; vieilles brebis, 420 à 460.

Porcs

Arrivages, 1.211 ; réserve vivante, 758 ; introduction, 2.572 ; renvoi, néant. Porcs : Maîtres extra, 700 à 720 ; bons, 700 à 720 ; petits maîtres, 710 à 720 ; fond bretons, 710 à 720 ; cochons d'épave, 720 à 730 ; gros extra, 720 à 730 ; Croons, 720 à 730 ; Vendéens, 740 à 770 ; cochons, 520 à 570 ; laitons, 580 à 620.

Arrivages de la région

Côtes-du-Nord : 10 bœufs, 10 vaches, 5 taureaux, 30 veaux, 20 porcs. Deux-Sèvres : 20 bœufs, 20 vaches, 20 taureaux, 40 porcs. Ille-et-Vilaine : 20 bœufs, 10 vaches, 10 taureaux, 10 porcs. Indre-et-Loire : 10 bœufs, 10 vaches, 10 taureaux, 5 porcs. Finistère : 10 bœufs, 10 vaches, 15 taureaux. Loire-Inférieure : 20 bœufs, 45 vaches, 5 taureaux, 60 porcs. Maine-et-Loire : 75 bœufs, 45 vaches, 100 taureaux, 250 porcs. Mayenne : 150 bœufs, 170 vaches, 50 taureaux. Morbihan : 25 porcs. Sarthe : 120 bœufs, 105 vaches, 5 taureaux, 250 veaux, 20 moutons, 140 porcs. Vendée : 125 bœufs, 95 vaches, 5 taureaux, 120 moutons, 15 vaches, 150 porcs.

Observations

La consommation de la viande demeure insuffisante et inquiète toujours le commerce de boucherie. La période d'été et d'été de ces derniers jours était d'ailleurs peu favorable. Si les morceaux de choix ont vu leurs prix se redresser, les autres, au contraire, ont baissé. La situation est redevenue normale, il est à craindre qu'on ait à déplorer une notable sous-consommation après le premier de l'an.

Mais aujourd'hui, le temps sec et froid était favorable au marché et la proximité des fêtes du jour de l'an, plus « gourmandes » encore que celles de Noël en vidence de ces derniers jours, croissent le volume des besoins. Et surtout la réunion a été dominée par la grève des transports routiers qui a considérablement réduit les arrivages.

Sur chaque marché, il manquait plusieurs milliers de bêtes pour répondre à la demande. Les acheteurs étaient plus nombreux que jamais, beaucoup de bouchers qui se fournissent habituellement aux Halles ayant du venir à La Villette.

Nombreux étaient les acheteurs qui ne sont pas parvenus à trouver la loi des bêtes qui leur étaient nécessaires. Ainsi les prix n'ont-ils guère été discutés. Une hausse importante générale a été acquise facilement en toutes catégories.

En gros bétail, les arrivages ne dépassaient pas 4.000 têtes au total, au lieu de 6.100, lundi dernier. Hausse moyenne de dix sous au kilo net.

En veaux, arrivages : 1.612 têtes contre 1.661, la semaine dernière. Facile hausse de 50 à 70 centimes au kilo net.

En ovins, arrivages 3.711 têtes contre 12.098, il y a huit jours. Hausse moyenne de 30 centimes au kilo net. Pour les porcs, les envois n'atteignent que 1.211 têtes contre 1.440, le 30 décembre. La vente a été facile et les prix ont monté de 10 à 30 centimes au kilo vif.

MARCHÉ AUX CHEVAUX

Paris-Vaugrard, 27 décembre. Chevaux français : amenés, 611 ; vendus, 571 ; renvoi, 40 ; étrangers : amenés, néant. Anes : amenés, 2 ; vendus pour 300 francs.

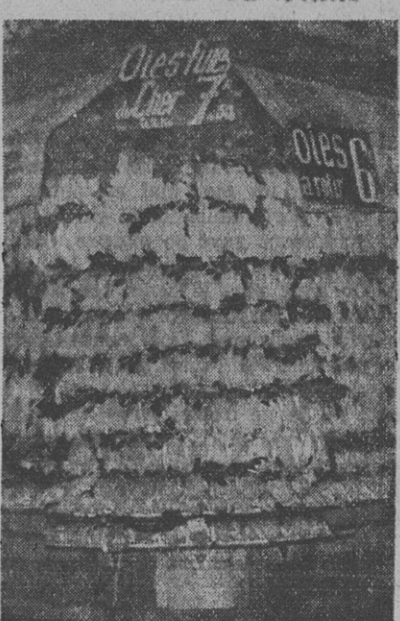
Les chevaux de boucherie ont été vendus de 400 à 2.400 fr. par tête, soit de 1.95 à 4.55 au kilo vif. Kilo net : 1^{re} qual, 630 ; 2^e, 520 ; 3^e, 380 ; extra, 810. La vente a été un peu plus facile, le temps sec et froid ayant favorisé le marché.

Les bêtes de qualité supérieure ont été facilement vendues.

CÉRÉALES

PARIS 27 décembre. — Avoine : tendance calme, cote officielle, 127 ; courant, 122.75 ; prochain, 125.75 ; fév., 128.25 ; 3 de janvier, 128.25 ; 3 de fév., 130.50 à 130.75 ; 3 de mars, 133 ; 3 d'av., 134.50 ; 3 de mai, 134, tous payés. Mais : tendance calme, courant, inc. ; prochain, inc. ; fév., inc. ; 3 de janv., 123 vend. ; 3 d'avril, inc. ; 3 de mai, inc. Farines, Seigles, Orges, Colza, inc.

LE VENTRE DE PARIS



Un appétissant étalage de volailles qui arrivent aux Halles par wagons entiers.

La Vie Syndicale

VIEILLEVEIGNE

Dimanche 9 Janvier, à 8 h. 30 du matin, Salle Dugast, à Vieilleveigne, Assemblée Générale des membres du Syndicat. M. Faivre prendra la parole. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

SYNDICAT DE SAINT-MAIS-DU-DESERT

Voici les noms des membres du Bureau, élus lors de l'Assemblée du 12 Décembre, à Saint-Mais-du-Desert : Président : M. Hippolyte Bureau, maire de Saint-Mais. Vice-Présidents : MM. Ménager, la Valinère et Henri Rocher, la Poissonnière. Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Trésorier : Jules Evvin, au Bossé. Secrétaire : Pierre Beaudouin, la Gare. Conseillers : MM. Jean Geffray, Pierre Bodineau, Rocher frères, Andrain, Louis Pineau, Alphonse Rétière. Toutes nos félicitations aux nouveaux membres du Bureau.

Pommes - Cidres - Alcools

Coup d'œil sur la campagne

Bien que la campagne des Fruits à cidre soit à peine terminée, il est possible de donner, dès maintenant, les impressions des producteurs et de leurs Syndicats.

Les producteurs reconnaissent que dans les régions où la récolte était très abondante (contrairement aux prévisions) on a évité, grâce aux Commissions mixtes, des points bas qui avaient été nuisibles à l'ensemble du marché.

Dans les autres régions, les prix des Commissions mixtes ont joué comme un dispositif de sécurité ; les cours des pommes de cidrerie ont pu entraîner l'ensemble du marché des pommes.

Dans l'ensemble, nous avions espéré des cours meilleurs que nous n'avons pas eus. Si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous désirions, c'était pour partie, à cause de l'importance d'une récolte supérieure aux prévisions, et pour partie, à cause de la résistance opposée par les industriels à une hausse qui eût été normale en octobre.

Nous avons eu cependant la satisfaction de constater la parfaite solidarité des cultivateurs dans les Commissions Mixtes. Leurs représentants ont agi avec fermeté et avec sagesse, montrant qu'ils sauront dans l'avenir défendre et organiser de mieux en mieux le marché des pommes.

L'entente avec les industriels sur des bases raisonnables n'a pas toujours été facile. Reconnaissons que, si les bases de l'entente interprofessionnelle ont été parfois mises à l'épreuve, elles ont toujours été finalement respectées par les deux parties. Souhaitons sincèrement que ce soit désormais le prélude d'une collaboration véritable.

Pendant la campagne, la Confédération a poursuivi son action, non seulement dans les différentes régions productrices de fruits à cidre, mais également à Paris, et particulièrement au cours des réunions du Conseil Supérieur des Alcools et de ses Commissions.

Ainsi il est acquis déjà que tous les alcools ne répondent pas aux conditions ci-dessus, c'est-à-dire les alcools neutres doivent obligatoirement être livrés au Service des Alcools.

C'est autant de gagné pour le marché des eaux-de-vie.

La Commission des Eaux-de-Vie, à la demande de la Confédération, a voulu se préoccuper aussi de ne pas continuer à permettre aux alcools mauvais goût d'être vendus sous le nom d'eau-de-vie de cidre.

Elle a émis le vœu qu'une étude d'ensemble soit entreprise d'accord entre l'Administration et les représentants des différentes professions intéressées, en vue d'une réglementation des caractéristiques et appellations des diverses eaux-de-vie naturelles.

A la suite de ce vœu et sur les démarches pressantes de MM. Barthe et Cantu, M. le Ministre de l'Agriculture a décidé de prier le Conseil Supérieur des Alcools de lui faire des propositions précises sur la définition des eaux-de-vie en vue de rendre applicable, par décret, la réglementation souhaitée, c'est-à-dire celle qui exclurait du marché des eaux-de-vie de cidre, les alcools n'ayant pas été produits à la manière de vraies eaux-de-vie naturelles.

La question fait donc un grand pas en avant.

C'est un point marqué par la Confédération. Il reste maintenant à la Commission à examiner les propositions précises faites depuis longtemps par le Comité Directeur de la Confédération.

La Commission du Contingentement a également décidé, lors de sa dernière réunion, que les quantités d'alcools fabriquées cette année par chaque usine, seraient prises en considération dans l'établissement des moyennes qui serviraient de base aux répartitions ultérieures des contingents d'alcools entre les usines. Ceci avait pour but d'éviter que des fermures prématurées d'usine ne provoquent de baisse du prix des pommes à la fin de la campagne. Cette précaution n'a pas été inutile.

Depuis plusieurs années, nous avons maintes fois affirmé que la première question à régler était celle du statut de l'Alcool.

Si la culture est encore loin de ce qu'elle est en droit d'obtenir à ce sujet, le moins ne devrait-elle pas craindre que le poids de l'alcool neutre pèse sur le marché libre, cet alcool étant directement acquis par le Service des Alcools.

Reste à protéger la fabrication des eaux-de-vie naturelles contre la concurrence des alcools industriels que certaines usines placent en clientèle au détriment de nos eaux-de-vie.

Depuis longtemps, nous protestons contre ce fait et avons étudié, en accord avec les différentes régions productrices de l'Ouest, le remède qu'il y avait lieu d'envisager.

Suivant les avis recueillis sur place auprès des producteurs, et après un travail approfondi, la Confédération a conclu qu'il fallait réserver d'une façon très stricte la dénomination eau-de-vie de cidre uniquement aux eaux-de-vie naturelles produites suivant les procédés traditionnels de nos fermes.

Voici des mois que ce problème est posé ; il n'a pas encore reçu de solution.

La Commission des Eaux-de-Vie, nommée par le Conseil Supérieur, réunie le 5 novembre 1937, a émis le vœu que seuls soient considérés comme eaux-de-vie, les alcools titrant moins de 70° et renfermant au minimum 280 grammes par hectolitre à 100° d'impuretés volatiles totales (acides, éthers, aldéhydes, furfurols et alcools supérieurs) présentant les caractères des eaux-de-vie naturelles et que l'introduction de cette spécification dans les textes actuels ait lieu par simple modification de l'article 6 du décret du 19 Août 1921 sur la répression des fraudes.

Elle a émis le vœu qu'une étude d'ensemble soit entreprise d'accord entre l'Administration et les représentants des différentes professions intéressées, en vue d'une réglementation des caractéristiques et appellations des diverses eaux-de-vie naturelles.

La question fait donc un grand pas en avant.

C'est un point marqué par la Confédération. Il reste maintenant à la Commission à examiner les propositions précises faites depuis longtemps par le Comité Directeur de la Confédération.

La Commission du Contingentement a également décidé, lors de sa dernière réunion, que les quantités d'alcools fabriquées cette année par chaque usine, seraient prises en considération dans l'établissement des moyennes qui serviraient de base aux répartitions ultérieures des contingents d'alcools entre les usines. Ceci avait pour but d'éviter que des fermures prématurées d'usine ne provoquent de baisse du prix des pommes à la fin de la campagne. Cette précaution n'a pas été inutile.

Depuis plusieurs années, nous avons maintes fois affirmé que la première question à régler était celle du statut de l'Alcool.

Si la culture est encore loin de ce qu'elle est en droit d'obtenir à ce sujet, le moins ne devrait-elle pas craindre que le poids de l'alcool neutre pèse sur le marché libre, cet alcool étant directement acquis par le Service des Alcools.

Reste à protéger la fabrication des eaux-de-vie naturelles contre la concurrence des alcools industriels que certaines usines placent en clientèle au détriment de nos eaux-de-vie.

Depuis longtemps, nous protestons contre ce fait et avons étudié, en accord avec les différentes régions productrices de l'Ouest, le remède qu'il y avait lieu d'envisager.

Suivant les avis recueillis sur place auprès des producteurs, et après un travail approfondi, la Confédération a conclu qu'il fallait réserver d'une façon très stricte la dénomination eau-de-vie de cidre uniquement aux eaux-de-vie naturelles produites suivant les procédés traditionnels de nos fermes.

La Vie Agricole

L'ECONOMIE A LA FERME

Voici terminée la campagne agricole. Chacun peut à peu près faire son bilan, voir clair dans ses affaires, modifier au besoin la nature de ses cultures et se fixer sur les économies à réaliser pour alléger les pertes ou le manque à gagner d'une mauvaise année.

Entendons-nous bien. Ce n'est dans les moyens de culture que l'économie doit être recherchée ; au contraire, il faut y apporter plus de perfectionnement que jamais si l'on veut se préparer, pour l'an prochain, avec la campagne qui commence par les semailles et les plantations d'automne.

Ce que nous voulons, en recommandant l'économie au cultivateur, c'est appeler sa vigilance sur le bon ordre qui doit régner à la ferme et dans toute l'exploitation pour empêcher la malpropreté, assurer la bonne conservation des récoltes et du matériel et empêcher le gaspillage ou, comme on dit vulgairement, le coulage.

L'administration d'une ferme ne comporte pas de paperasseries, une comptabilité très simple, pourvu qu'elle soit claire et certaine, doit suffire. Pour le surplus, il y a l'œil du maître qui doit exercer de manière à ce que tout marche avec ordre et méthode dans la maison et ses dépendances et dans les terres.

Rien ne doit traîner ; il faut mettre tout en place ; le désordre coûte, en somme, plus de peines et de fatigues que l'ordre, au moment où il faut agir, quand le temps presse. Car c'est alors que les ouvriers des champs ressemblent à des soldats surpris, ceux-ci ne savent où retrouver leurs armes, ceux-là perdent un temps infini à rechercher leurs outils.

Eviter ce qui est inutile, mais exécuter en temps voulu tout ce qui est nécessaire. Les terres sont travaillées à point et jusque dans les soies : c'est sont les cols qui gagnent ; dit un vieil adage campagnard. Pas de retard dans les labours, les semis, les récoltes, le temps n'attend pas. Il faut donc ne jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même. C'est encore plus vrai pour le laboureur agricole que pour tout autre.

Le bétail est pansé régulièrement, à l'heure, on lui donne pour ses rations ordinaires, tout ce qu'il faut, mais sans plus. On veille aux attaches pour qu'une vache ne se détache pas la nuit et n'aille pas égarer ses compagnes, d'un coup de corne, pour qu'un cheval ne s'enlève pas et ne s'égaré pas. On veille aussi aux portes, aux barrières de la cour, car on perd beaucoup de temps à courir après les bêtes évadées, quand on ne perd pas les bêtes elles-mêmes, sans compter les dégâts qu'elles peuvent causer par ailleurs. On veille également à la propreté des étables, des cours, des râteliers, des puits, des fontaines, de la litière et de ses appareils : mieux vaut prévenir les maladies que d'avoir à les guérir et qui soignent ses bêtes soigne sa bourse. Enfin, on veille au bon entretien des bâtiments : un petit trou dans un mur est vite bouché, tandis que si on le laisse s'agrandir, il faudra faire venir le maçon.

JEAN D'ARAULES, Professeur d'Agriculture.

UNION

Tous les travailleurs de la terre, ouvriers aussi bien qu'employeurs, ont droit au bon nom de paysans. A ce titre leurs intérêts sont les mêmes, ce sont ceux de la profession.

C'est la conclusion qui se dégage du rapport de M. Plante, ouvrier agricole, au 25^e anniversaire de l'Union des Syndicats Agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, et dont nous publions ci-après un passage.

Après avoir fait ressortir l'inégalité des conditions de vie de l'ouvrier agricole par rapport à celles de l'ouvrier des villes, corollaire de la situation générale de l'agriculture, M. Plante, qui ne méconnaît pas les avantages de la vie à la campagne, non plus que les dangers de celle de la ville, formule les réformes à entreprendre et les conditions nécessaires à une amélioration du sort de l'ouvrier agricole.

Cependant, le sort de l'ouvrier agricole n'est pas viable ; le fait le plus saillant est que le paysan qui vit et travaille à la campagne, si pauvre qu'il soit, n'est pas si pauvre que le paysan qui vit et travaille dans la ville. Si l'on veut que le paysan ne soit pas pauvre, il faut lui donner un peu de bien-être.

Certains patrons considèrent l'ouvrier agricole comme une machine à travailler et n'ont aucun égard pour lui ; et cependant, il contribue à la prospérité de la ferme. Des jeunes de son âge qui, comme lui, travaillent le sol mais sont propriétaires de ce qu'ils exploitent, le méprisent souvent.

Le logement de l'ouvrier est trop souvent déplorable ; maintes fois il n'a pas de place convenable pour ranger ses effets.

Il désire cependant trouver chez ses patrons un peu la famille qu'il a dû quitter pour gagner sa vie. Etant jeune et inexpérimenté, il a besoin de conseils sur la façon de se conduire d'entretenir ses vêtements ; c'est à la patronne de les lui donner maternellement.

De même qu'aux champs, il doit apprendre à manier les outils et à conduire les chevaux ; s'il fait des fautes — ce qui est certain — le patron doit lui faire la remarque, lui indiquer la manière de ne plus tomber en défaut, sans pour cela s'emporter. L'ouvrier agricole ayant parfois l'esprit étroit, il est nécessaire de le rendre plus ouvert.

D'autre part, les outils et les instruments sont rangés et bien entretenus, ils ne perdent rien de leur valeur, les cordes ne pourrissent pas, les cuirs ne moisissent pas, les bols ne deviennent pas vermoulu, les métaux ne s'oxydent pas. Ayez donc un endroit désigné pour chaque objet, un emplacement fixe pour chaque instrument, chaque machine. Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Le maître doit passer fréquemment l'inspection des uns et des autres qui doivent être symétriquement alignés et fourbis et graissés. S'il a protégé par la peinture, si chaque outil a reçu les soins qui lui conviennent, il ne s'exposera pas à perdre des journées entières en réparations coûteuses chez le forgeron, le charpentier ou le boucher.

Association des Producteurs de Chanvre de la Loire-Inférieure

Le vendredi 17 Décembre courant a eu lieu au Mans la réunion de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre.

Après échanges de vue entre les représentants de chaque département chanvrière, il a été décidé à l'unanimité de ne pas céder nos filasses au-dessous des cours en rapport avec nos prix de revient. La discipline commandait donc à nos producteurs de ne pas céder, pour l'instant, leur chanvre avant d'en avoir référé à leurs défenseurs.

Le jeudi 23 décembre courant, avait lieu également au ministère de l'Agriculture, la réunion du Comité de contrôle et celle du comité interprofessionnel chanvrière.

A la réunion du comité de contrôle, nous avons fixé le taux de la prime pour l'année 1937-38 à 1 fr. 05 au kilo.

A celle du Comité interprofessionnel, nous avons, avec les représentants des Corderies et Filiceries, discuté et mis



L'angoisse des ténèbres

CHARLES FOLEY

— Hé bien, ça biche de ce côté-là. Et ça dot ?

— A hauteur. Pour ma part, je crois lui avoir plu. Cette première entrevue s'est assez bien passée. Sous un adroit prétexte, j'ai saisi l'occasion de leur exhiber mon portefeuille à côté d'or, tu sais...

— Je sais.

— La vieille a tâté et reconnu le chiffre gravé. A la jeune, j'ai montré les lettres, les photos, les papiers d'identité.

— Ça les a épanouies ?

— D'embellie !

— Bon, tout ça. Je ne vois là-dedans rien de décourageant.

— Oui, avec la fiancée, ça biche, comme tu dis. Mais c'est avec ma mère que ça ne s'accroche pas ! Dès que nous nous retrouvons en tête-à-tête, elle me houspille de questions imprévues et me chante poulx. Ça me tape sur les nerfs. Je réponds mal.

— Je ne crois pas. Quand, un peu ranimé par le souvenir de la belle fiancée, le chatelain est parvenu à la garde, dit son intrus. On claudait dans le parc et comment, après le dîner, Mme de Saint-Rambert lui avait fait avouer son mensonge, la moue de Woorno s'accroissait d'un froncement de sourcils.

— Ça, pas de doute, c'est une gaffe ! grommela-t-il. — Bastien, ce garde... Quelle sorte d'homme ?

— Un géant, une brute vigoureuse, à cheval sur le règlement, insensible au pourboire, encore plus hostile que Célestine.

— Et, le seul à peine franchi, tu l'es mis à dos. Seconde gaffe ! Cette visite au domaine avant la date fixée...

— Tu me l'avais conseillée !

— Sans avoir vu le manoir et sans connaître les gens. C'était à toi, qui m'as deviné, de modifier mon plan selon les circonstances. Après manque de cran, défaut de flair !

— Les critiques, les reproches, c'est facile ! s'emporta Woorno. Toi, si malin, j'aurais voulu t'y voir. Quelle place aurais-tu prise à table ?

— La droite de la châtelaine, parbleu !

— Erreur ! Elle me veut en face d'elle. Et quand, en me frotant la main, elle m'a pas senti la tague à mon doigt...

— La baguette au rubis ?

— Oui.

— On a eu assez de mal à l'avoir... Ne parle pas de ça ! interrom-

pit Woorno dans un sursaut convulsif. Quand la vieille a demandé pourquoi je ne le portais pas, qu'aurais-tu répondu ?

— Je t'avais dit de ne pas bazerder ce bijou-là... Pour ce que tu en as eu !

— Je ne te demande pas ça, je te demande ce que tu aurais répondu ?

— Une blague quelconque.

— Laquelle ?... Tu restes coi. Eh bien, moi, j'ai dit que je ne pouvais plus mettre cette baguette parce que mon doigt avait grossi.

— Bonne excuse ! Tu vois bien qu'on s'en tire...

— Oui, une fois par ci par là. Mais lorsqu'il faut réfléchir, prévoir, deviner, rester en éveil ; lorsque, à chaque minute, une question inattendue vous étreint, vous secoue de la tête aux pieds, ce n'est plus une vie !

— Te voilà retombé dans les veilles, constata Woorno durement. Autrement, tu te serais joué de ces difficultés. Oh, est le superbe aventurier, intrépide, sûr de lui, prêt à tout, à qui, il y a dix ans, je me suis associé d'enthousiasme ? Ta maîtrise du présent confirmait mes espoirs d'un avenir fructueux. Mais tu n'as plus de sang-froid, d'endurance et d'audace. La chance, notre dernière chance...

— Tu appelles ça une chance ? — ma-monna le chatelain d'une voix altérée.

— Certainement, c'est une chance inespérée, la plus belle ! Elle t'a permis de faire la fête à chaque escalier. Est-ce ma faute si tu reviens saigné

à blanc ? Le jeu, l'alcool et l'opium t'ont vidé. Tu ne plus que l'ombre de toi-même.

— C'est vrai.

— Et tu l'avoues, flanchard, poule mouillée ! Si, tel que je te contemple en ce moment, tu pouvais te voir, efflanqué, flappé, tu aurais honte de toi !

Clingant le copain de son mépris, Woorno espérait qu'il se redresserait, regimberait, et dans une révolte d'orgueil ou de colère, retrouverait la fougue et l'énergie de jadis. Mais le copain, sous l'insulte, demeura inerte et dolent.

— Oui, j'avoue, murmura Woorno d'une voix atone, sourde. Là-bas, en Indochine, je me sentais comme chez moi. Tout me réussissait et cela me donnait un toupet formidable. Ici, je ne me reconnais plus. C'est tellement différent ! Ces gens et ce pays me semblent inconnus. Le moindre accroc me déconcerte et m'ôte mes moyens. Quand, hier soir, sous la pluie, au fond de l'avenue embrumée et déserte, je vis, entre les hautes futaies de ces bois obscurs et silencieux, se dresser la sombre et menaçante façade de ce manoir, je me suis, dans un frisson de froide humidité, senti comme envouté. J'eus le pressentiment que le malheur m'attendait derrière ces hautes murailles grises... et, pour un rien, j'aurais lâché !

— Foltrom ! Lâche !

Insensible à des injures qui, six

mois plus tôt, l'eussent fait bondir de rage le colonial constatait :

— De la lâcheté ?... Peut-être... Mais pour de la peur, c'est sûrement de la peur, une peur superstitieuse, étrange, de je ne sais pas quoi ; un malaise profond, débilitant, inexplicable et jamais éprouvé.

Xavier parlait d'un ton morne, en homme soumis d'avance à la fatalité. Hendrick crut à une de ces défaillances qui suivent les heures d'ivresse. Il comprit que les outrages, ce soir-là, n'auraient aucune prise sur ce compagnon lassé d'aventures dangereuses. Aucun réveil d'énergie à obtenir par des reproches violents. Aussi Woorno poursuivit-il avec un semblant d'indulgence :

— Voyons, mon gars, ne te frappe pas, réagis ! Tu te sens hésitant, faible, en un mot mal en point, parce que, portefeuille bien garni, tu t'es gâté par un excès de plaisir, comme si tu ne savais pas sur du lendemain ! Ce n'est plus le cas : ton avenir est assuré. Souviens-toi que, si nous avons réussi quelques bons coups ensemble, pas un n'était aussi profitable et moins risqué que celui-ci.

— Je ne trouve pas.

Cette laconique riposte irrita Woorno, mais il dissimula son exaspération.

— Je n'aurais pas dû te quitter à Marseille, regretta-t-il. Dès que je te lâche, tu dérailles. Parions que tu as joué à Paris et que tu es arrivé décafé au manoir ?

— Pas le premier jour... J'ai eu de quoi venir ici en expresse, aller et retour.

— Et tu es retourné au tripot toute la nuit ?

— J'espérais me refaire. Mais ce fut, jusqu'au matin, une guigne effroyable. J'ai dû prendre une troisième dans le train omnibus.

Woorno eut un ricanement.

— Je m'explique ta neurasthénie.

— Ce retour tardif m'a dispensé d'assister au gala préparé pour célébrer mon retour. Quelle figure j'y aurais faite, poches vides ! Je compte encore une fois sur de quoi l'arrondir. J'en ai assez de te prêter. Ma part de « bœuf » y a passé. Veux-tu, sur ces vieux jours, que je « bouffe des briques » ?

— Tu n'en seras jamais là. Je ne compte pas avec toi, mais que je t'aie mangé à part de bœuf, ça, c'est invraisemblable. Tu engraisse à vue d'œil, tandis que je m'étirole et m'atrophie. Tu me fais l'effet d'une grosse arraignée ventrée qui me tient dans sa toile. Je m'y détais jusqu'au jour où, trop malingre pour me défendre, je serai par toi dévoré comme une mouche !

— Dis que je suis ton mauvais génie, pendant que tu y es !

— Je le dis... et je le redrai jusqu'à ma mort.

(A suivre).

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire Bretagne 122
Avoine bigarrée Bretagne 116
Sarrasin Bretagne 103
Orge indigène Côté-du-Nord 144
Orge Maroc 151
Maïs Indo-Chine 121
Sarrasin bonne fabrication 108
Riz Saigon N° 1 141
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kg, départ des lieux de production.

Fourrages

Paille de blé bottelée 290
Paille de blé pressée 280

Animaux de Boucherie

Cours du 24 décembre

425 veaux, de 6 à 8 fr. le kg net. Moyenne 7 fr. A déduire pour la campagne : 0 fr. 80. Moyenne : 6 fr. 20.
82 bœufs : Devant, 1re qualité, 1/2 kg, 4 à 4.50 ; 2e, 3.25 à 3.75 ; 3e, 2.50 à 3. — Derrière : 1re qualité, 1/2 kg, 4 à 4.50 ; 2e, 3.25 à 3.75 ; 3e, 2.50 à 3. — Moutons : 1re qualité, 1/2 kg, 7 à 7.50 ; 2e, 6.75 à 7. — Agneaux sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, 29 décembre.

Artichauts, les 12, 25 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. 50. — Céleri rave, les 6, 3 fr. — Céleri branches, les 6, 5 fr. — Choux pommés, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chiorée, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 4 fr. — Mâche, le kilo, 5 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. — Oignons, le kilo 2 fr. 50. — Poireaux, la botte, 6 fr. — Radis, les 12, 8 fr. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes, le kilo, 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Salades, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et suivant régions :

MUSCADET 1937 1000 à 1300
GROS-PLANT 1937 450 à 550
SEIBELS 1937 400 à 500
NOAH (distillerie) 22 frs le degré-hectolitre.
ROUGETS de pays : 16.75 à 17.25 le degré-hectolitre.

Cidres et Eaux-de-Vie

Nantes, 30 décembre. — En d'appoint, les cidres de consommation de 1 à 6 degrés valent 7.50 le degré-hecto départ et sur janvier et février, 8 francs le degré-hecto départ.

Le cidre de distillerie est coté 4 à 4.25 le degré-hecto.

Eaux-de-vie de cidre, de 6.75 à 7.25 le degré. Peu d'affaires.

Avez-vous songé à

VOTRE BILLET DE

LOISIRS AGRICOLES

DELIVRÉ DU 31 OCTOBRE
40% DE RÉDUCTION ★ VALIDITÉ 31 JOURS

Pour l'obtenir

procurez-vous à votre gare une
"DEMANDE DE CARNET D'IDENTITÉ"

Valable 5 ans, ce carnet vous sera remis 2 mois, ou plus, après dépôt de votre demande contre paiement de 5 fr. (délai normal) ou dans les 15 jours si vous acceptez de payer 20 fr.

AGRICULTEURS

prenez vous aussi

quelques jours de vacances...

CHEMINS DE FER FRANÇAIS



MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHÉ DE TALENSAC

Bœuf 1re catégorie, le demi-kilo, 7 à 14 ; 2e, 4.50 ; 3e, 2. — Veau 1re catégorie, le demi-kilo, 7 à 12 ; 2e, 6 à 7.50 ; 3e, 6. — Mouton 1re catégorie, le demi-kilo, 11 à 12 ; 2e, 7.50 à 10.50 ; 3e, 6. — Porc, le demi-kilo, 6 à 8. — Beurre, le demi-kilo, 12 à 14. — Œufs, la douzaine, 10 à 11. — Poulets, le demi-kilo, 7.50 à 8. — Lapins, le demi-kilo, 6.50.

CANDE. — Marché du 27 décembre.

Blé, les 100 kgs, 184 ; orge, 140 à 145 ; avoine, 120 à 125.
Poulets, la couple, 24 à 30 ; poulets, la couple, 28 à 32 ; canards, la couple, 25 à 30 ; oies grasses, le kilo, 9 ; oies maigres, la pièce, 14 à 18 ; lapins, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 8 à 9 ; œufs, la douzaine, 9.75 à 10 ; beurre, le kilo, 11.50 à 12.
Porcs, le kilo, 6.50 à 6.75 ; porcs maigres, le kilo, 6.50 à 6.75 ; porcelions, la pièce, 100 à 140.

ANCENIS. — Poulets moyens, la couple, 4.75 à 5.25 ; oies, la livre, 4 à 5 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la livre, 3.

ST-ETIENNE-DE-MONTLUC.

Poulets, la couple, gros 40 à 43, moyens 35 à 38, petits 28 à 30 ; lapins, la pièce, 15 à 25 ; châtagnes, 150 le litre ; œufs, la douzaine, 10.80 à 11 ; beurre, la livre, 12.75 à 13.50 ; veaux, amenés et vendus, 15, le kilo 7 à 7.50.

MACHECOUL. — Blé, 184 ; avoine, 150 ; blé noir, 155 ; seigle, 155 ; orge, 130 ; foin, les 500 kilos, 150, 160 ; paille, 90 à 100 ; poulets gros, la couple, 45 à 55 ; moyens, 38 à 45 ; petits, 30 à 38 ; canards, la pièce, 25 à 30 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la pièce, 13 à 15 ; œufs, la douzaine, 10 à 10.50 ; beurre, le demi-kilo, 12.50 à 13.

PORNIC. — Bœufs de travail, la paire, 5.000 à 6.000 ; porc de lait, l'unité, 125 à 150 ; poulets gros, la couple, 35 à 38 ; moyens, 30 à 34 ; petits, 28 à 32 ; canards, la pièce, 15 à 18 ; pigeons, la couple, 13 à 15. — Œufs, la douzaine, 12 à 13 ; beurre, le demi-kilo, 13.50 à 15.

CLISSON. — Blé, 184 ; farine, 252 à 254 ; avoine, 140 ; blé noir, 165 ; son, 112 à 115 ; pommes de terre, 60 à 65. Les 500 kgs : foin, 200 à 210 ; paille, 135 à 150. Poulets, la couple, gros 45 à 50, moyens 38 à 44, petits 30 à 35 ; lapins, la pièce, 10 à 20 ; œufs, la douzaine, 10 à 10.50 ; beurre de ferme, le demi-kilo, 14 à 14.50 ; de beurrierie, 13. — Bœufs gras, le kilo sur pied, 3.50 à 5 ; vaches grasses, le kilo, 3.50 à 5 ; vaches laitières, 2.000 à 4.000 ; taureaux, le kilo, 5 ; veaux, 6.25 à 6.75 ; porcs, 6.80 ; porcs de lait, 150 à 225.



Le Rig

BUREAU DE PROPAGANDE

Le Pellerin, 24 Décembre 1937.

Beurre, le demi kilo, 13.50 à 14. — Œufs, la douzaine, 12. — Poulets, la couple, 25 à 40. — Lapins, la pièce, 12 à 22. — Pigeons, la couple 8 à 10. — Pommes de terre, le kilo, 0.85. — Châtagnes, 2. — Carottes, 2. — Artichauts, la tête, 2. — Poireaux, le paquet, 1. — Choux pommés, la pièce, 0.75. — Choux-fleurs, 1.50. — Choux de Bruxelles, le kilo, 2.50. — Pommes, le kilo, 2. — Bœufs, la pièce, 0.30. — Oranges, le kilo, 3.50. — Citrons, la pièce, 0.50.

On cote aux 100 kilos : Froment blanc, prix de taxe, 184 ; froment, 120 à 121 ; orge, 140 à 141 ; seigle, 139 à 140 ; blé noir ou sarrasin, 145 à 146 ; son de froment, 119 à 120 ; son de sarrasin, 129 à 130 ; tourteaux arachides, 144 à 145 ; en farine petit riz pour porcs, 149 à 150 ; graines de trèfle violet, sans affaires ; pommes de terre crues pour la consommation, suivant variétés, 55 à 60.

Foin, suivant qualité, les 500 kilos, 140 à 150 ; paille de blé, 145 à 150.

Beurre ordinaire ou salé, en gros, le demi-kilo, 10.50 ; beurre fin en détail, le demi-kilo, 11 à 11.25 ; œufs, la douzaine, 8.50.

Poulets gros et jeunes, la couple, 25 à 35, à raison de 9.50 le kilo vivant environ ; moyens, 21 à 22 ; petits, 14 à 18 ; pigeonniers, la couple, 6.50 à 7 ; lapins domestiques, la pièce, 12 à 15, à raison de 5 à 5.50 le kilo vivant ; oies, 24 à 30 ; pigeons ramiers, la couple, 5.50 à 6.50 ; lapins de garenne, la pièce, 6.50 à 7 ; bon lièvre, 24 à 26 ; lièvre, 12 à 20 ; bécasses, 10 à 13.

La barrique de 230 litres environ, droits de circulation en sus :

Cidre ordinaire, 110 à 120 ; cidre première qualité, 120 à 130 ; pommes à cidre : la saison est maintenant terminée et on n'entend plus parler d'affaires de cette nature dans la région.

Tout petit marché, très peu de marchands et presque pas d'acheteurs. De ce fait, le commerce s'en ressentit fortement et peu d'affaires se sont traitées.

Plants d'Arbres : Pommeiers à haute tige pour vergers 8 à 12 ; poiriers à basse tige pour jardins 5 à 6 ; poiriers 4 à 5.

On cote au kilo sur pied en animaux de boucherie de bonne qualité moyenne :

Génisses lourdes 4.50 à 4.70 ; bœufs 4 à 4.50 ; vaches, suivant âge et état de chair 3 à 3.60 ; veaux 6.25 à 6.50 ; moutons de l'année 5 à 5.25 ; vieux moutons 3.25 à 4 ; porcs gras, suivant qu'ils sont livrés après le repas du matin ou à jeun 6.60 à 6.70.

On cote à la pièce :

Porcelots laitons de 2 à 3 semaines 80 à 105 ; porcelots de 2 à 3 mois 110 à 200 ; grands courants de 3 à 4 mois 210 à 230.

Châteaubriant. — Marché du 29 Décembre. — Céréales : les 100 kilos : blé taxé ; avoine 138 à 140 ; seigle 135 à 140 ; orge 145 à 150 ; sarrasin 148 à 150 ; son 125 à 128 ; farine de blé taxé : Farine de blé, les 500 kilos 148 à 150 ; paille d'avoine 140 à 145 ; foin 180 à 200 ; cidre ordinaire 120 à 125 ; première qualité 125 à 130, droits de circulation en sus ; pommes 1.50 la douzaine ; plants : pommeiers petits 6 ; moyens 9 ; les meilleurs de 12 à 14 ; poiriers 6.50 à 7.50 en bon choix ; pêchers 7 premier choix ; abricotiers 7.

Beurre : salé en gros 11.25 ; doux, en détail 13 ; œufs la douzaine 9.50. — Gibier : lapins de garenne 6.50 à 8 ; lièvres 28 à 29 ; pigeons ramiers 6 à 7. — Basse-cour : oies 4 à 5 ; dindons 5 ; dindes 5.50 à 6 ; lapins 10 à 15 la

LES FOIRES

Lundi 3 janvier 1938

Loire-Inférieure : Noyay, Saint-Colombin (au Pont-James).
Vendée : Aizenay.
Morbihan : Plœrmel, Questembert.

Mardi 4

Loire-Inférieure : Blain, Montoir, Riaillé, Sion, Varades.
Vendée : Bourgneuf.
Maine-et-Loire : Combrée, Landemont, Le Louroux-Béconnais.
Ille-et-Vilaine : Pipriac.

Mercredi 5

Loire-Inférieure : La Chapelle-Laudray, Châteaubriant, Le Coudray, Machecoul.
Vendée : Mouilleron-en-Pareds.
Maine-et-Loire : Segré.
Ille-et-Vilaine : Guignen, Sixt.
Morbihan : Plumelec.

Jeudi 6

Loire-Inférieure : Ancenis, Assérac, La Chevallière.
Vendée : Beauvoir, La Mothe-Achard, Nalliers, Pouzauges.
Maine-et-Loire : Pouancé.
Ille-et-Vilaine : Le Grand-Fougeray.
Morbihan : Locoigné, Malestroit.

Vendredi 7

Loire-Inférieure : Nort-sur-Erdre.
Vendée : Sainte-Florence, Sainte-Hermine.
Maine-et-Loire : Ingrandes.

Samedi 8

Loire-Inférieure : Chemeré, Ligné, Nantes, Quilly, Treffieux.
Vendée : Luçon.
Maine-et-Loire : Segré.
Ille-et-Vilaine : Fougères, Lobéac.

LA CASÉINE

comme matière première pour la fabrication des fibres artificielles

La caséine a, de tous temps, représenté un sous-produit important de l'industrie laitière. Dans de nombreux pays, le lait écrémé et le petit lait sont utilisés pour la fabrication de fromages maigres, tandis qu'ils servent dans d'autres régions, où la production laitière est excédentaire, à la fabrication de la caséine.

En Italie, on n'avait utilisé jusqu'à ces dernières années, qu'une très petite partie des 50 millions hl. de lait produits annuellement pour la fabrication de la caséine, les quantités nécessaires étant importées en majeure partie de l'étranger.

Dans les Charentes, la production de la caséine est née d'une manière fortuite. Une coopérative avait entrepris une fabrication de caséine avec les sous-produits de la production de la présure. C'est ainsi que s'est dévelop-

pée cette production et que les Coopératives des Charentes ont acquis en quelque sorte un monopole mondial, particulièrement en ce qui concerne la qualité. La France produit actuellement près de 16.000 tonnes de caséine par an.

Dans les derniers temps, l'Argentine a dépassé cette production en fabricant elle-même 18.000 tonnes de moyennes annuelles. Ce chiffre semble même s'accroître, attendu que les exportations mensuelles atteignent près de 2.000 tonnes. D'autre part, l'Argentine, contrairement à la France, produit de la caséine obtenue à l'aide du lait fermenté.

En troisième ligne, viennent les U.S.A. dont la production n'a pas été exactement chiffrée jusqu'ici et dont les besoins dépassent de beaucoup les disponibilités.

La Nouvelle-Zélande occupe la quatrième place parmi les pays producteurs de caséine ; elle en exporte une moyenne de 20.000 tonnes par mois, mais ces quantités n'ont pas d'influence décisive sur l'évolution des prix en ce qui concerne le marché international. La production mondiale de caséine ne s'est pas élevée de 60.000 tonnes en 1932 à 70.000 tonnes en 1936.

Dans les pays laitiers par excellence, tels que le Danemark et les Pays-Bas, la production de caséine n'est, en général, pas d'importance relative. En France, la production de caséine est relativement élevée. Les Pays-Bas n'ont exporté pendant le premier semestre 1936 que 381 tonnes et dans la période correspondante de 1937 que 596 tonnes de caséine.

Les cours mondiaux sont déterminés en premier lieu par l'évolution des prix en France et en Argentine. Les prix de la caséine se sont profondément modifiés au cours des dernières années. Les cours maxima enregistrés à Londres en 1929, étaient de 63 sh. Ils sont tombés en 1932 à 20 sh., pour remonter en 1935 à 39 sh. et atteindre, en automne 1936, 49 sh. Depuis Novembre 1936, un véritable « boom » a eu lieu sur le marché de la caséine, attendu que celle-ci n'est pas utilisée seulement comme matière première pour la production de laine artificielle, du « lanital », mais aussi pour certaines industries de guerre.

Le seul pays qui produit actuellement de la caséine en quantités importantes pour la fabrication de laine artificielle est l'Italie.

Dans les cinq premiers mois de 1937 l'Italie n'a importé que 1332 quintaux de caséine. La production de laine artificielle s'élève à environ 1000 quintaux par mois, ce qui nécessite une quantité égale de caséine.

On a réussi, récemment, à extraire de la caséine végétale des fèves de soja et l'on espère, au Japon, pouvoir en tirer une laine artificielle d'aussi bonne qualité que celle de la caséine de lait.

La qualité de la laine artificielle diffère considérablement selon que l'on a utilisé de la caséine produite avec du lait fermenté ou non fermenté ou fermenté artificiellement. En outre, la nature du ferment utilisé joue un rôle important dans le dernier cas.

FIÈVRE APTEUSE

AGRICULTEURS !!! n'employez qu'un seul remède pour éviter et guérir LA FIÈVRE APTEUSE

LE TRÉSOR DU FERMIER

Le seul remède dont la GUERISON EN CINQ JOURS a été constatée et certifiée par une Commission Départementale de Vétérinaires du Lot-et-Garonne. MÉFIEZ-VOUS DE CES SÉRUMS SANS EFFET, dont l'adresse et le nom des Préparateurs sont inconnus. LE LABORATOIRE VÉTÉRIINAIRE DU BOUTEQUIN, à MONT-DE-LA-MAYE (Gironde), ne craint pas de publier hautement son adresse et d'en garantir les effets.

AGRICULTEURS !!! Vous employez LE TRÉSOR DU FERMIER avec succès, par vous-mêmes, et sans avoir recours à personne.

En dépôt dans toutes les pharmacies sérieuses

pièces : poulets 25 à 30 la couple ; pin-

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

SEIGNEUR... (text partially obscured)

Voulez-vous une situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS LA COIFFURE homme et dame, la coupe la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure dans nos SALONS.

ATELIERS de COIFFURE uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ.

Les cours sont donnés par professeur diplômé et médaillé de Paris.

101, rue Kervégan, NANTES Tél. 128.47

11^e année d'existence à Nantes. Nombreuses références.

LE POTAZOTE
de la Chimie de la Grande Paroisse
A FAIT SES PREUVES

L'AGRICULTEUR AVISÉ EN FAIT SON PROFIT

Vente par la
Cie de St Gobain
Dépôt des Produits Chimiques
Ipl des Saussaies, PARIS
et ses Agents régionaux

TOUJOURS A LA